



Les Alfredes

Maison des Associations,
6, rue de Pen ar Créac'h - 29200 Brest

☎ 07 81 72 40 10 ✉ les_alfredes@yahoo.fr



Les Alfredes, c'est quoi ?

Une association qui a pour but d'améliorer le sort de tous les animaux en tous domaines :

- Prendre en charge et aider les animaux abandonnés, maltraités ou errants.
- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'adoption des animaux dans les meilleures conditions possibles.
- Agir en toutes circonstances et par tous moyens légaux afin de représenter et de défendre la cause animale.
- **Tout mettre en œuvre pour les sauver et éviter ainsi l'euthanasie.**

Être bénévole, c'est quoi ?

N'importe quelle personne peut devenir bénévole. La seule condition est de ne pas avoir eu de problème avec la justice. Être bénévole c'est aimer les animaux mais pas seulement, ça ne se fait pas sur un coup de tête ! Il faut avoir du temps à consacrer et être responsable. Les animaux s'habitueront et s'attacheront à vous.

Être adhérent c'est quoi ?

- ✓ S'acquitter d'une cotisation pour aider au développement de l'association.
- ✓ Accepter les principes et objectifs de l'association, se sentir responsable et solidaire de son développement.
- ✓ Assurer avec sérieux les tâches que vous accepteriez pour aider l'association.
- ✓ Collaborer dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.

Pour adhérer, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion et de le faire parvenir à l'association, daté et signé.

□

-

Bulletin d'adhésion 2022

() M. () Mme () Mlle

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à :

Adresse : Ville :

N° tél fixe : N° tél portable :

E.mail : @

Je souhaite faire un **don** de €

Je souhaite devenir membre adhérent, je joins un chèque de 20 € / an.

Le : / / 2022. à : Signature :

Chèque à l'ordre de : Association « les Alfredes ». RIB : CCM Guilers 15589 29785 01544627040 (clé) 44

Fiscalité des particuliers : Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé pour tout don supérieur à 10 €.